

Procès-verbal de la réunion de Consultation du CSE le 07.02.2020

Présent pour la direction : M. Maurice Directeur du site

Présents pour les élus : Mmes Benoît, Boulanger, Sissung

Mrs, Bail, Benoît, Berthou, Bowden, Hamelle, Manac'h

Collaborateurs : Mme Berthonnaud responsable des ressources humaines

Elus absents : Mr Falchier

ORDRE DU JOUR

Point 1 : avis sur le rapport ECAM : situation économique et financière et politique sociale de l'entreprise, condition de travail

Point 2 : précision sur la dénonciation de délit d'entrave à l'inspecteur du travail

La séance est ouverte à 11h07

La direction a déclenchée ce CSE exceptionnel pour recueillir l'avis des élus sur la présentation de l'expertise 2018/2019 faite par le cabinet ECAM le 13 décembre 2019. Ce point était inscrit à l'ordre du jour CSE du 20 janvier 2020 et la direction souhaite que l'avis soit communiqué aujourd'hui.

Les élus pensaient que le déclenchement de cette réunion exceptionnelle faite dans la précipitation, allait déboucher sur un déblocage de la situation en transmettant les éléments au cabinet ECAM. Malgré les échanges avec ECAM et le rappel des lois faite par l'inspecteur du travail, rien n'est encore fait. Les élus rappellent qu'un avis n'est pas à rendre sur un rapport mais seulement sur une information/consultation après transmission de documentations.

Mme Berthonnaud demande si le rapport du cabinet ECAM est une information ou pas et demande à nouveau si le rapport était suffisamment complet pour les élus.

Les élus font lecture de la consultation demandée par la direction ci-dessous :

Les 3 informations consultations annuelles au titre de 2018/19

Sur les orientations stratégiques de l'entreprise,

Nous sommes dans l'attente d'une présentation écrite de la direction sur ce thème. Nous ne pouvons dans ces conditions rendre d'avis sur les orientations stratégiques

Sur la situation économique et financière de l'entreprise, nous constatons des améliorations. Bretagne a toujours eu de bons résultats et ce depuis plusieurs années, travail de tout le personnel. Progression de la productivité de la découpe depuis trois ans et profitabilité d'exploitation parmi les meilleures de la profession et du groupe DSS, mais nous ne devons pas masquer les problèmes de fond :

- Les Outils sont vieillissants d'où notre inquiétude sur le parc machine avec de plus, des grosses pannes.

- La rénovation très lourde financièrement sur deux Bobsts qui resteront quand même des matériels d'une ancienne génération
- Investissements modestes : seulement 20% du REB ont été réinvestis dans l'outil de production en six ans - Pas de matériels neufs.
- Nous n'avons que des réparations (maintien de l'outil), malgré les bons résultats par rapport aux autres sites du groupe alors que ceux-ci ont des investissements malgré des résultats en baisse.

Que faut-il faire de plus en Bretagne pour avoir des investissements puisque presque tous les indicateurs sont bien orientés ?

La nécessité d'avoir un outil performant et fiable et d'une organisation du travail maîtrisée est d'autant plus indispensable que la concurrence se renforce.

- IP Normandie qui reprend des références, et de se développera sur des zones qu'elle ne desservait pas auparavant (Bretagne).
- Smurfit Kappa St Caradec, concurrence qui c'était relâchée avec Europac, pourrait conquérir des clients jusqu'alors chez DS SMITH.
- Renforcement de Saica à Laval.

Nous regrettons de ne pas pouvoir distinguer dans les résultats du site ceux qui proviennent des ventes externes de Pré impression. Nous demandons à ce qu'elle soit précisée ainsi que les contributions des PCR/combinés/découpe dans les volumes et résultats.

Sur la politique sociale de l'entreprise, nous remarquons des efforts sur les recrutements, les contrats de professionnalisation et sur la baisse de l'intérim

Mais nous nous interrogeons sur :

- ✓ le dialogue social qui se dégrade, quelle en est la cause ?
- ✓ Le Turn-over, quel en est la cause ?
- ✓ L'augmentation de la masse salariale des cadres de 12.9% par rapport à l'exercice précédent alors que celle des ouvriers n'est que de 2%.

Nous constatons que les informations nécessaires n'ont pas été transmises à l'expert sur l'analyse des rémunérations, malgré nos demandes exprimées depuis de nombreuses années. (Signalés sur les pages du rapport en encadrés)

Nous demandons à nouveau la transmission des informations à notre expert. Nous avons alerté l'inspection du travail

Dans ces conditions nous ne pouvons rendre d'avis

Reprise des échanges :

Après lecture de la consultation, les élus ne donnent pas d'avis car estiment ne pas avoir eu la totalité des informations nécessaires.

Le secrétaire demande s'il y a eu à ce jour des éléments qui ont été apportés au cabinet ECAM ou à l'inspection du travail.

M. Maurice affirme avoir des échanges avec l'inspection du travail et le cabinet ECAM, mais ne nous informera pas sur le contenu des échanges.

Le secrétaire réplique qu'il n'y a pas de point de blocage, alors.

La direction demande : quels sont les éléments qui nous manquent dans le rapport, de préciser nos différents souhaits.

Les élus réexpliquent que ce ne sont pas les éléments qui leur manquent mais ceux qui manquent à l'expert pour finir son expertise, et qui sont encadrés dans le rapport d'expertise.

La direction réitère sa demande et veut que ce soit consigné dans le procès-verbal, il faut repré-
ciser quels sont les éléments qui manquent aux élus du CSE et dans quel but veulent ils ces élé-
ments.

Les élus répondent qu'il est difficile de rendre un avis sur des documents que nous n'avons pas eu.
Il n'y a pas eu de documents transmis sur les orientations stratégiques de l'entreprise comme sti-
pulés dans l'ordre du jour CSE du 20.01.2020.

La direction dit que les orientations stratégiques ne font pas partie du bloc mais seulement sur la
situation économique et financière de l'entreprise et la politique sociale de l'entreprise. La direction
redemande notre avis sur les deux points cités précédemment.

Les élus répondent qu'ils n'émettent pas d'avis, mais demandent tous les éléments dont le cabinet
ECAM a besoin pour clôturer son expertise.

La direction répond que le cabinet ECAM demande des documents (fichiers) qui n'existent pas où il
faut faire une démarche dans le logiciel pour faire des extractions.

Les élus ne comprennent pas ce blocage, qui ne s'agit que de données anonymes, ce qui permet-
trait de vérifier l'égalité de traitement.

Les élus expliquent qu'il est impossible de voir l'évolution par CSP, par services etc. dans le rap-
port. Dans ces conditions, il est impossible au cabinet ECAM de suivre et voir une évolution. Ils ne
comprennent pas où est le problème de donner ces éléments au cabinet ECAM. Nous n'avons au-
cun élément pour suivre l'équité de traitement. Nous avons besoin de vérifier le coefficient par
poste, y-at-il des écarts, les catégories d'emploi avec les différences salaires de base sur une pho-
tographie de 2 ans voir 3 ans.

La direction nous dit avoir peur pour la transmission de ces données individuelles et que le CSE
traite des informations individuelles.

Les élus expliquent que ces données sensibles sont transmises au cabinet ECAM sans transiter par
nous le CSE, ensuite il en ressort une analyse qui transmet au CSE sans dévoiler ces informations
individuelles.

M. Maurice souhaite que le procès-verbal soit fait rapidement et qu'il soit écrit dans le procès-
verbal que le CSE ne donne pas d'avis sur :

- la partie situation économique et financière et politique sociale de l'entreprise
- le CSE souhaite avoir une analyse sur les évolutions des éléments de rémunérations
comme demandées par l'expert

M. Maurice demande de laisser l'expert de côté, il dit qu'il est notre prolongation.

M. Maurice demande qu'il soit acté dans le procès-verbal que l'enregistrement soit préservé
jusqu'au moment où l'ont nous en aurons plus l'utilité.

Le secrétaire demande à la direction si c'est la direction locale qui va trancher pour la diffusion des
documents manquants.

M. Maurice nous dit ne pas pouvoir nous répondre à cette question, précise qu'il passe beaucoup de temps sur le sujet.

Les élus disent que le problème pourrait être réglé en diffusant les éléments manquants. Ils rajoutent que sur la demande concernant la rémunération, on pourrait voir une évolution sur deux ans qui semble peu pour avoir du recul.

M. Maurice dit qu'il n'y a pas de problème, c'est notre droit mais dit que le problème, ce sont les documents demandés, ne peuvent pas être rassemblés sans demander une modification d'application à des fournisseurs.

Les élus demandent d'envoyer le livre de paye sur 3 ans par exemple.

La direction certifie qu'il n'existe pas de livre de paye, elle précise qu'ils sont en DSN depuis deux ans.

Les élus font remarquer qu'il y a bien un historique avant ces deux années. Ils demandent et s'interrogent sur le fait de faire partie d'un grand groupe et d'avoir nombre de logiciel regroupant tous les sites DS Smith et pour autant, ne pas pouvoir faire un récapitulatif et sortir un livre de paye pour Bretagne. Cela laisse planer davantage de suspicion sur la bonne foi de notre direction.

La direction dit que ce n'est plus structuré de la même manière, qu'il y a eu un changement de logiciel et assure de ne pas pouvoir fournir les éléments pour le cabinet ECAM sans faire intervenir un fournisseur. Elle précise que c'est un logiciel de paye et non un logiciel de rémunération. Elle informe qu'aujourd'hui ne sait pas le faire mais ne dit pas qu'elle ne le fera pas demain.

Fin de séance à 11h40

